

COMMUNE DE BARRET SUR MEOUGE

PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Barret sur Méouge, dûment convoqué en assemblée ordinaire, s'est réuni sous la présidence de son maire Philippe PEYRE, à la Mairie de Barret sur Méouge.

Membres présents : Philippe PEYRE, Annick ARMAND, Yolande MADIOT, Norine JONAS, Jean BUSCH, Jason PEYRE, Sonia FLEURIER, François STEENHOUT,

Membres absents excusé : Brigitte AYER qui a donné pouvoir à Sonia FLEURIER, Pierre GABRIEL qui à donné pouvoir à Annick ARMAND.

Membres absents non excusé :

Membres en exercice : 10

Date de la convocation : 11 Décembre 2025

Secrétaire de séance : Annick ARMAND

Ouverture de la séance à 18h30

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 28 Novembre 2025

Vote POUR « 10 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

Délibération n° 2025-47 : Tarif des Redevances Agence de l'eau 2026 Performance des réseaux d'eau Potable

Délibération n° 2025-48 : Tarif des Redevances Agence de l'eau 2026 Performance des systèmes d'assainissement collectifs

La redevance sur la consommation d'eau potable se compose de 2 éléments : « la performance des réseaux d'eau potable » et la performance des « systèmes d'assainissement collectifs ».

Concernant la performance des réseaux d'eau potable, elle est facturée actuellement à la commune par l'agence de l'eau **0,06 €/m³**. L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a fixé le tarif de cette redevance pour performance des réseaux d'eau potable à **0,39 €/m³** pour l'année 2026 et a ajouté un coefficient de modulation de cette redevance : 0,84. Pour l'année 2026, la redevance eau potable comportera donc un supplément calculé comme suit :

$$0,06 \quad \times \quad 0,84 \quad = \quad 0,05 \quad \text{€HT/m}^3.$$

Vote POUR « 10 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

Concernant la performance des systèmes d'assainissement collectifs, de la même façon, que précédemment, le tarif de base pour 2026 est fixé par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse à **0,09 €HT** et un coefficient de modulation de la redevance estimé à **0,55** par cette agence est ajouté.

Vote POUR « 10 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

Délibération n° 2025-49 : Demande de DETR Travaux de Protection des Berges de la Méouge

A la suite de diverses intempéries, il est nécessaire d'engager ces travaux pour sauvegarder le chemin communal dit « de la Dame » menacé à terme d'effondrement partiel.

Le SMIGIBA consulté a établi un devis de 16.440 € HT. La mairie a sollicité une aide de l'Etat dans le cadre d'une DETR pour l'année 2026 ainsi qu'un complément demandé au Département et à la CCSB. Plan de financement prévu :

- DETR 30% : 4.932 € HT
- CCSB : 5.754 € HT
- Part communale : 5.754 € HT

- Total des travaux : 16.440 € HT

Délibération et acceptation du devis annoncé par le SMIGIBA, acceptation des demandes de subventions auprès des organismes financeurs et du plan de financement évoqué ci-dessus, à l'unanimité.

Vote POUR « 10 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

Délibération n° 2025-50 : DM-3 du BG

Lors de l'établissement du budget, il est apparu que les chapitres 65, 66 et 16 ont été insuffisamment budgétisés ; un supplément au chapitre 10 (Taxe d'aménagement) de 4.700 € permet de rééquilibrer ces chapitres.

Désignation Article / Chapitre	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédit ouverts
DF : 673 Titre annulés (ex antérieur)	- 1 090€	
DF : 65311 Indemnités Elus		+ 970€
DF : 66111 Intérêts Régés à l'Echéance		+ 120 €
DF : 1641 Emprunt en Euros		+ 3 200€
RI : 10226 : Taxe d'Aménagement		+ 3 200 €

Ainsi fait, délibéré les jours, mois et ans susdits.

Vote POUR « 10 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} Décembre 2025

Cadres d'emplois ou emplois Titulaires	Catégorie	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe	C	1	16 heures 30
Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} Classe	C	1	24 heures
ATSEM	C	1	31 heures et 3 min
TOTAL		3	